

ANNEXE I PUBLICITES JOURNAUX

VOIX DU NORD (31/3/23 et 21/4/23)

TERRES ET TERRITOIRES (31/3/23 et 21/4/23)

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DCPPAT/BICUPE/SIC

Commune de LONGVILLIERS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER
SIX AEROGENERATEURS ET UN POSTE DE LIVRAISON
PAR LA SEPE ROSE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 20 mars 2023, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du **lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023 inclus**, sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter six aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Longvilliers présentée par la SEPE ROSE.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Matthieu HONORE, responsable général, chargé du suivi du dossier - Tél : 03.89.66.37.51 ou par mail : matthieu.honore@alterric.com

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique sur support papier relatif à cette installation, en mairie de Longvilliers, aux horaires d'ouverture de cette dernière, ainsi que sous format numérique sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr

- publications - consultation du public - enquête publique - éoliennes - SEPE ROSE - LONGVILLIERS.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais - service installations classées - rue Ferdinand Buisson - 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Alette, Attin, Bernieulles, Beussent, Beutin, Bréxent-Enocq, La Calotterie, Cormont, Estrée, Estréelles, Etaples, Frencq, Hubersent, Inxent, Lacres, Lefaux, Maresville, Montcavrel, Neuville-sous-Montreuil, Parenty, Reques-sur-Course, Saint-Josse, Tingry, Tubersent.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de Longvilliers du lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de Longvilliers ou les formuler à M. Aimé SERVRANCKX, retraité de la Gendarmerie Nationale, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie :

- Lundi 17 avril de 9 h à 12 h
- Mardi 25 avril de 14 h à 17 h
- Samedi 6 mai de 9 h à 12 h
- Jeudi 11 mai de 14 h à 17 h
- Mercredi 17 mai de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023 inclus, à l'adresse suivante :

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - publications - consultation du public - enquête publique - éoliennes - SEPE ROSE - LONGVILLIERS - Déposer une observation.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Longvilliers, dans les mairies précitées, et sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale.

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DCPPAT/BICUPE/SIC

Commune de LONGVILLIERS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER SIX AEROGENERATEURS ET UN POSTE DE LIVRAISON PAR LA SEPE ROSE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 20 mars 2023, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du **lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023 inclus**, sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter six aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Longvilliers présentée par la SEPE ROSE.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Matthieu HONORE, responsable général, chargé du suivi du dossier - Tél : 03.89.66.37.51 ou par mail : matthieu.honore@alterric.com

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique sur support papier relatif à cette installation, en mairie de Longvilliers, aux horaires d'ouverture de cette dernière, ainsi que sous format numérique sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais à l'adresse suivante :

www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique - éoliennes - SEPE ROSE - LONGVILLIERS.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais - service installations classées - rue Ferdinand Buisson - 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Alette, Attin, Bernieulles, Beussent, Beutin, Bréxent-Enocq, La Calotterie, Cormont, Estrée, Estréelles, Etaples, Frencq, Hubersent, Inxent, Lacres, Lefaux, Maresville, Montcavrel, Neuville-sous-Montreuil, Parenty, Reques-sur-Course, Saint-Josse, Tingry, Tubersent.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de Longvilliers du lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de Longvilliers ou les formuler à M. Aimé SERVRANCKX, retraité de la Gendarmerie Nationale, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie :

- Lundi 17 avril de 9 h à 12 h
- Mardi 25 avril de 14 h à 17 h
- Samedi 6 mai de 9 h à 12 h
- Jeudi 11 mai de 14 h à 17 h
- Mercredi 17 mai de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023 inclus, à l'adresse suivante :

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - publications - consultation du public - enquête publique - éoliennes - SEPE ROSE - LONGVILLIERS - Déposer une observation.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Longvilliers, dans les mairies précitées, et sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale.

D23N0475XX

/ANNEXE II AVIS D'ENQUETE

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DCPPAT/BICUPE/SIC**

Commune de LONGVILLIERS

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER
SIX AEROGENERATEURS ET UN POSTE DE LIVRAISON
PAR LA SEPE ROSE**

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 20 mars 2023, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter six aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Longvilliers présentée par la SEPE ROSE.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Matthieu HONORE, responsable général, chargé du suivi du dossier - Tél : 03.89.66.37.51 ou par mail : matthieu.honore@alterric.com

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique sur support papier relatif à cette installation, en mairie de Longvilliers, aux horaires d'ouverture de cette dernière, ainsi que sous format numérique sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais à l'adresse suivante :

www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – SEPE ROSE - LONGVILLIERS.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Alette, Attin, Bernieulles, Beussent, Beutin, Bréxent-Énocq, La Calotterie, Cormont, Estrée, Estréelles, Étaples, Frencq, Hubersent, Inxent, Lacres, Lefaux, Maresville, Montcavrel, Neuville-sous-Montreuil, Parenty, Recques-sur-Course, Saint-Josse, Tingry, Tubersent.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de Longvilliers du lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de Longvilliers ou les formuler à M. Aimé SERVRANCKX, retraité de la Gendarmerie Nationale, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie :

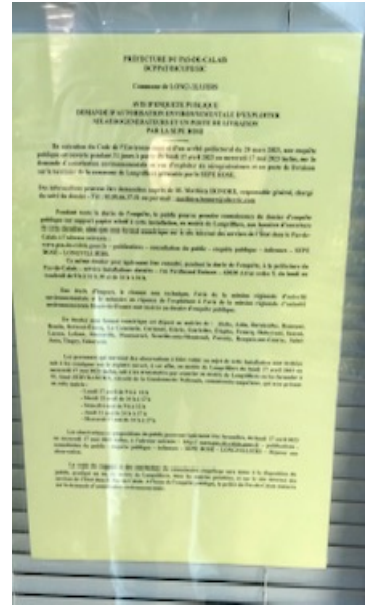
- Lundi 17 avril de 9 h à 12 h
- Mardi 25 avril de 14 h à 17 h
- Samedi 6 mai de 9 h à 12 h
- Jeudi 11 mai de 14 h à 17 h
- Mercredi 17 mai de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023 inclus, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – SEPE ROSE - LONGVILLIERS – Déposer une observation.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Longvilliers, dans les mairies précitées, et sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale.

ANNEXE III AFFICHAGES MAIRIES

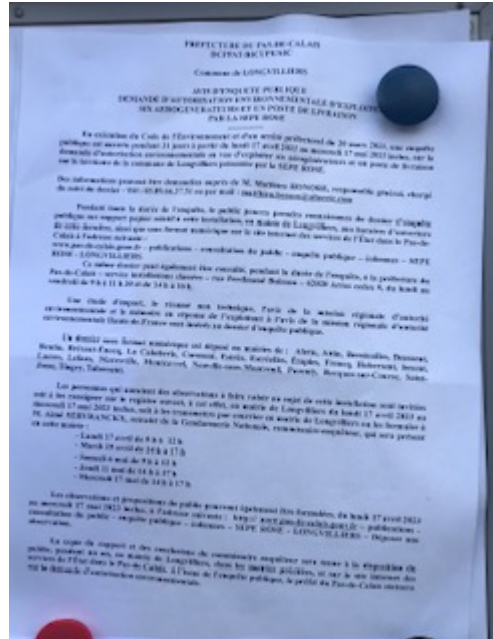
MAIRIE LONGVILLIERS



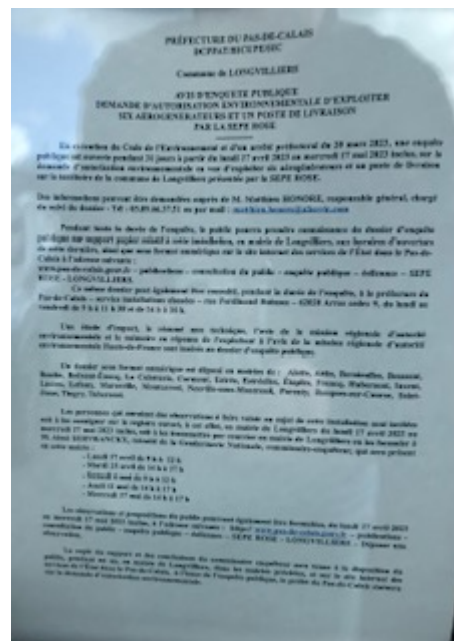
EMPLACEMENT DU SITE



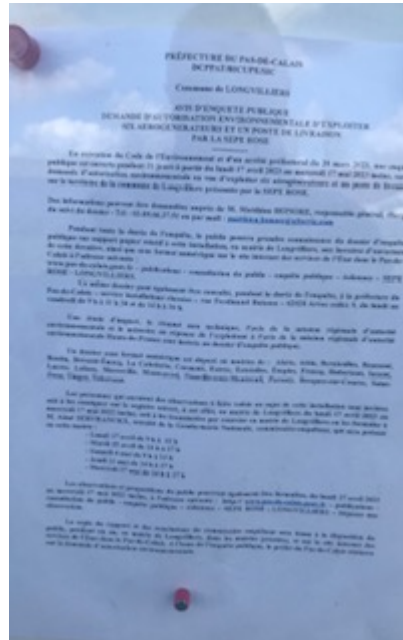
Mairie Beussent



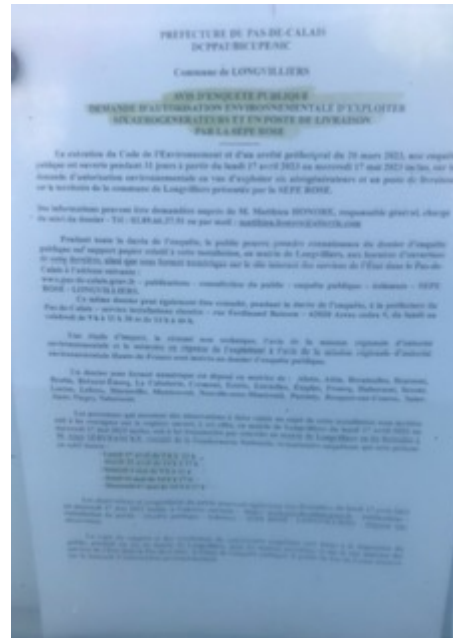
Mairie Beutin



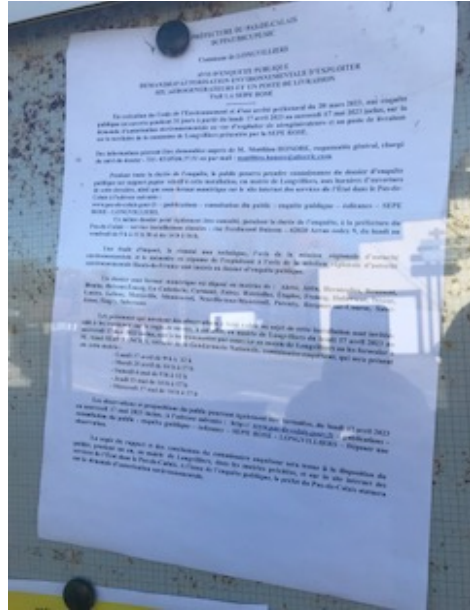
MAIRIE BREXENT ENOCQ



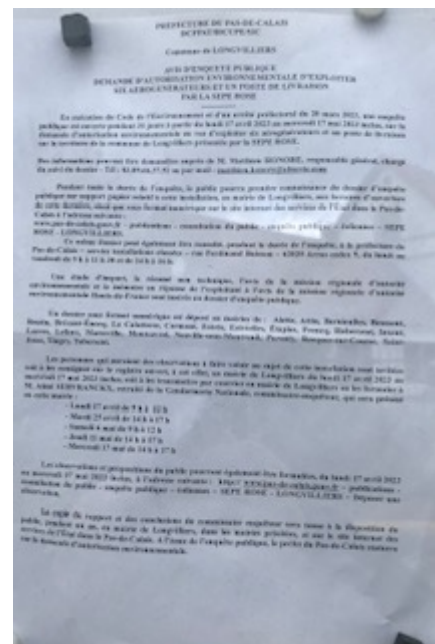
MAIRIE LACALOTERIE



MAIRIE CORMONT



MAIRIE ESTREE



MAIRIE ESTREELLES



PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DCPPAT/BCUPESIC
Commune de LONGVILLIERS

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER
SIX AEROGENERATEURS ET UN POSTE DE LIVRAISON
PAR LA SEPE ROSE**

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 20 mars 2023, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023 inclus, sur le demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter six aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Longvillers présentée par la SEPE ROSE.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Matthieu HONORE, responsable général, chargé du suivi du dossier - Tél : 03.89.66.37.51 ou par mail : matthieu.honore@alterlic.com

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique sur support papier relatif à cette installation, en mairie de Longvillers, aux horaires d'ouverture de cette dernière, ainsi que sous format numérique sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gov.fr - publications - consultation du public - enquête publique - eoliennes - SEPE ROSE - LONGVILLIERS.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais - service installations classées - rue Ferdinand Bisson - 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Alette, Attin, Bernieulles, Bessenti, Beutin, Bréxent-Enoch, La Caloterrie, Cormont, Estrée, Estreelles, Étaples, Frency, Habersent, Izzyen, Lacroix, Lefaux, Mareville, Montcairel, Neuville-sous-Montreuil, Parenty, Recques-sur-Course, Saint-Josse, Tiangy, Tubersent.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de Longvillers du lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de Longvillers ou les formuler à M. Aimé SERVIRANCKX, retraité de la Gendarmerie Nationale, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie :

- Lundi 17 avril de 9 h à 12 h
- Mardi 25 avril de 14 h à 12 h
- Samedi 6 mai de 9 h à 12 h
- Jeudi 11 mai de 14 h à 17 h
- Mercredi 17 mai de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023 inclus, à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gov.fr> - publications - consultation du public - enquête publique - eoliennes - SEPE ROSE - LONGVILLIERS - Déposer une observation.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Longvillers, dans les mairies précitées, et sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale.

MAIRIE ETAPLES



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER
SIX AEROGENERATEURS ET UN POSTE DE LIVRAISON
PAR LA SEPE ROSE**

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 20 mars 2023, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023 inclus, sur le demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter six aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Longvillers présentée par la SEPE ROSE.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Matthieu HONORE, responsable général, chargé du suivi du dossier - Tél : 03.89.66.37.51 ou par mail : matthieu.honore@alterlic.com

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique sur support papier relatif à cette installation, en mairie de Longvillers, aux horaires d'ouverture de cette dernière, ainsi que sous format numérique sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gov.fr - publications - consultation du public - enquête publique - eoliennes - SEPE ROSE - LONGVILLIERS.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais - service installations classées - rue Ferdinand Bisson - 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Alette, Attin, Bernieulles, Bessenti, Beutin, Bréxent-Enoch, La Caloterrie, Cormont, Estrée, Estreelles, Étaples, Frency, Habersent, Izzyen, Lacroix, Lefaux, Mareville, Montcairel, Neuville-sous-Montreuil, Parenty, Recques-sur-Course, Saint-Josse, Tiangy, Tubersent.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de Longvillers du lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de Longvillers ou les formuler à M. Aimé SERVIRANCKX, retraité de la Gendarmerie Nationale, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie :

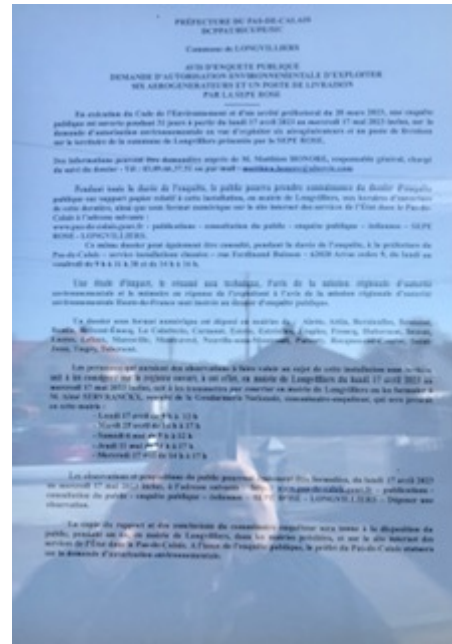
- Lundi 17 avril de 9 h à 12 h
- Mardi 25 avril de 14 h à 17 h
- Samedi 6 mai de 9 h à 12 h
- Jeudi 11 mai de 14 h à 17 h
- Mercredi 17 mai de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023 inclus, à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gov.fr> - publications - consultation du public - enquête publique - eoliennes - SEPE ROSE - LONGVILLIERS - Déposer une observation.

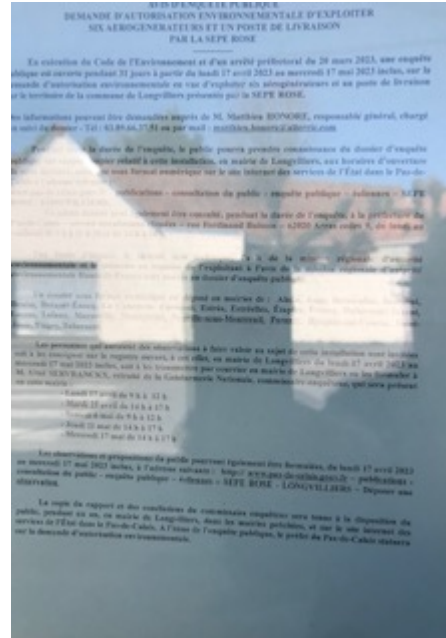
La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Longvillers, dans les mairies précitées, et sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale.

MAIRIE D'ETAPLES
page 6
13-MAR-2023

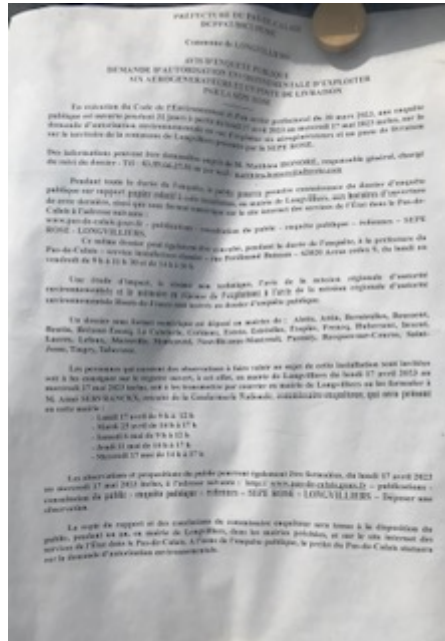
MAIRIE FRENCQ



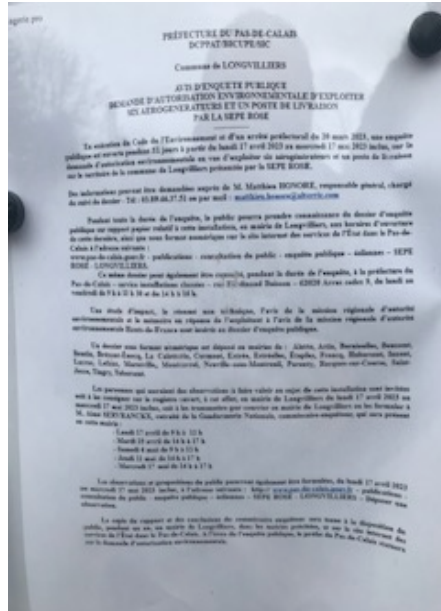
MAIRIE HUBERSENT



MAIRIE INXENT



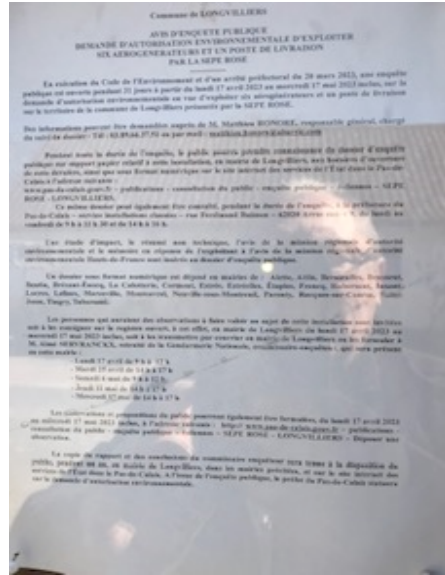
MAIRIE LACRES



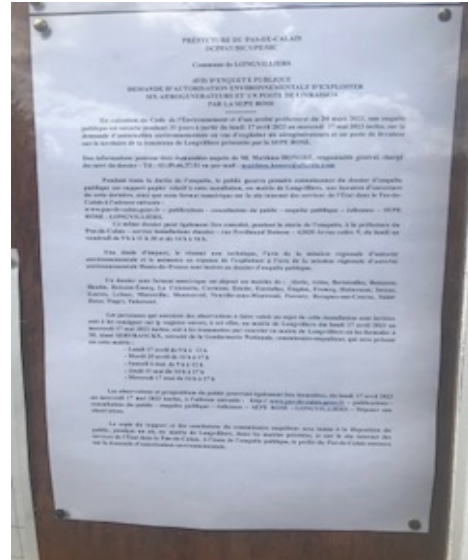
MAIRIE LEFAUX



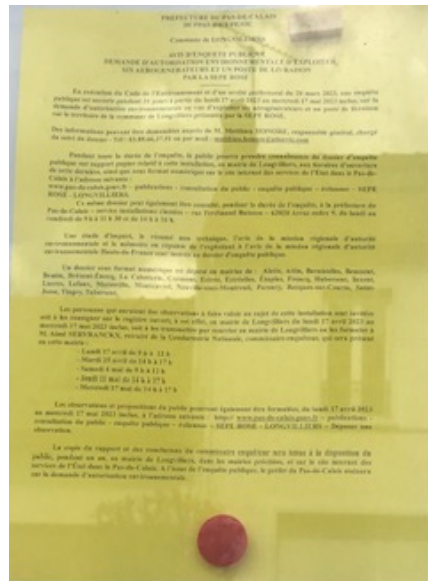
MAIRIE MARESVILLE



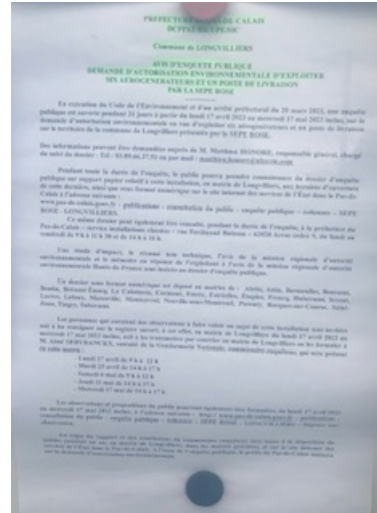
MAIRIE MONTCAVREL



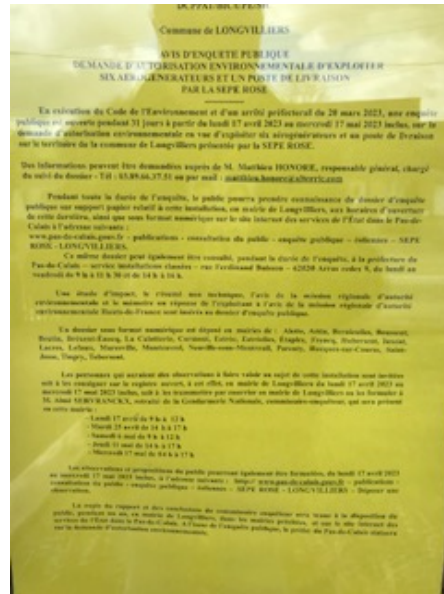
MAIRIE NEUVILLE SOUS MONTREUIL



MAIRIE PARENTY



MAIRIE RECQUES SUR COURSE



MAIRIE SAINT JOSSE SUR MER



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
Léonard
Garnier
Président

Direction de la Coopération
des Politiques Publiques et
de l'Appui Territorial

Annex. N° 2 0 MAJ 2022

Commune de LONGVILLIERS

**Demande d'autorisation environnementale
en vue d'exploiter un parc éolien par la SEPE BOSE.**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'OUVERTURE
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Vis le code de l'environnement.

Vis le décret n° 2004-174 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements.

Vis le décret du 29 juillet 2017 portant nomination de M. Jacques BILLANI, Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet de la Région (hors classe), en qualité de Préfet de Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022.

Vis la notification des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Vis l'arrêté préfectoral n° 2022-09-01 du 21 novembre 2022 portant délégation de signature.

Vis la demande présentée le 13 mai 2020, complétée le 21 janvier 2022 et le 10 août 2022 par une description technique complète, par la SEPE BOSE, dans le cadre social est situé 3, Boulevard de l'Europe (59180) à LONGVILLIERS, en vue d'être autorisée à construire et exploiter ses aérogénérateurs et un parc éolien sur le territoire de Longvilliers.

Vis les plans produits à l'appui de la demande.

Vis l'avis de la commission régionale d'autorisation environnementale de la région Hauts-de-France en date du 23 janvier 2022.

Vis la réponse en réponse de l'exploitant vis l'avis de la commission régionale d'autorisation environnementale de la région Hauts-de-France en date du 28 février 2022.

Vis le rapport de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France en date du 7 février 2022 (relatif au dossier soumis).

Vis la décision du président du tribunal administratif de Lille en date du 2 mars 2022 (relatif au M. ARIEL SEYRANCKX, membre de la Commission Nationale, en qualité de commissaire enquêteur).

Sur proposition de l'inspecteur général de la préfecture de Pas-de-Calais.

Le Préfet de Pas-de-Calais
Léonard GARNIER
Président

Article 1. La demande d'autorisation environnementale présentée par la SEPE BOSE, en vue de réaliser l'exploitation et l'exploitation de six aérogénérateurs et d'un parc éolien, situés sur le territoire de Longvilliers, sera soumise à l'enquête publique pendant 31 jours, du lundi 17 août 2022 au mercredi 17 mai 2023 inclus, au mairie de Longvilliers, siège de l'enquête.

Le président du tribunal administratif de Lille a nommé M. ARIEL SEYRANCKX, membre de la Commission Nationale, en qualité de commissaire enquêteur pour cette enquête publique.

Article 2. Pendant toute la durée de l'enquête, le public (sans prendre connaissance du dossier sur lequel porte l'enquête) est admis à se rendre sur le site de Longvilliers - 28 rue Jacquille (59180), le mardi-mercredi-jeudi de 10 h 00 à 12 h 00, et le vendredi de 18 h 00 à 20 h 00, ainsi que de donner une formalité nominative sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique - avisaires - SEPE BOSE - LONGVILLIERS.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture de Pas-de-Calais - services installateurs classés - rue Ferdinand Heisson - 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 et de 14 h à 16 h.

Un dossier sous format numérique est déposé dans les communes concernées par le croquis d'affichage :

Aisne, Artois, Berronnais, Brabant, Douais, Hainaut, Hesbaye, La Campine, Cambrésis, Estaire, Lorraine, Flandres, Froy, Valenciennes, Hainaut, Lacs, Lejoux, Marais, Montigny, Neuvion-sous-Montigny, Picardie, Ronsard-sur-Croix, Sain-Amand, Tigray, Tubersart.

Une étude d'impact, de nature non technique, l'avis de la commission régionale d'autorisation environnementale et la réponse en réponse de l'exploitant à l'avis de la commission régionale d'autorisation environnementale de la région Hauts-de-France sont mis en dossier d'enquête publique.

Article 3. M. ARIEL SEYRANCKX, membre de la Commission Nationale, Commissaire-Enquêteur, sera présent au mairie de Longvilliers, siège de l'enquête :

- **Lundi 17 août de 9 h à 12 h**
- **Mardi 18 août de 14 h à 17 h**
- **Mardi 4 mai de 9 h à 12 h**
- **Jeudi 11 mai de 14 h à 17 h**
- **Mardi 17 mai de 14 h à 17 h**

afin de recevoir les observations et propositions écrites et orales du public qui pourront mener cette exploitation.

Le public peut consulter ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuilleux sous pli, sans à sa disposition au mairie de Longvilliers, siège de l'enquête.

Il peut également les adresser par voie postale au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête, ou par courrier électronique en se rendant sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais : sepe.bose@pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique - avisaires - SEPE BOSE - LONGVILLIERS. Évaluer sans observations.

Les observations et propositions du public déposées par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais à la rubrique public.

ANNEXE VI

VADE MECUM ENVOYE AUX 24 COMMUNES

Enquête n° E23000027/59

VADE MECUM DE L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LES MAIRIES,
AVEC LIEUX DE PERMANENCE.

(DOCUMENT INTERNE A NE PAS METTRE A LA DISPOSITION DU PUBLIC)

Le Commissaire Enquêteur attire l'attention des personnes en charge de l'accueil du public et de la gestion des documents de l'enquête publique préalable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL SEPE ROSE MULHOUSE (68100), en vue de procéder à l'exploitation du Parc Éolien de Longvilliers comprenant six aérogénérateurs (Hauteur totale : 150 m) et de un poste de livraison sur le territoire de la commune de LONGVILLIERS, **sur l'importance du respect des consignes** ci-dessous énoncées, garantes du bon déroulement de l'enquête permettant ainsi d'éviter tout recours contentieux.

Lors du passage du commissaire enquêteur pour vérification de l'affichage, elles seront rappelées et commentées.

Il ne faut pas à mettre à la disposition du public les courriers d'envoi et le certificat d'affichage.

Le Commissaire Enquêteur remercie d'avance chaque acteur pour le sérieux et la rigueur dont il fera preuve dans l'application de ces consignes.

I) Affichage de l'avis d'enquête publique

Il doit être obligatoirement procédé à l'affichage de l'avis de l'enquête publique visible de **l'extérieur**, sur le territoire des communes et dans les mairies, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique, **soit au plus tard le 1er AVRIL 2023.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le maire devra veiller à ce que l'affichage soit correctement assuré (lisibilité, absence de dégradations). Cet affichage doit être maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique, soit **jusqu'au 17 MAI 2023 inclus.**

Il est demandé de :

- faire l'annonce de l'enquête sur **le site internet de la commune**,
- ne pas mettre les documents de l'enquête publique à disposition du public avant la date d'ouverture de l'enquête publique, **soit le 17 AVRIL 2023 à 0 heure.**
- faire procéder chaque jour par les services municipaux au contrôle de l'affichage,
- **conserver un exemplaire de l'avis d'enquête publique** qui sera utilisé en cas de détérioration,
- certifier par le maire ou un adjoint ayant délégation de signature, au moment de la clôture de l'enquête, de la continuité de l'affichage en mairie du premier au dernier jour d'affichage (**certificat d'affichage à compléter et à signer**). Il sera également explicité sur le certificat d'affichage l'ensemble des dispositions prises par la commune pour assurer la publicité de

l'enquête (radio, panneaux lumineux, affichage, courriers toutes boîtes, bulletins municipaux, site Internet...). Il est rappelé que toute publicité relative à l'enquête publique réalisée par la commune doit reprendre toutes les informations de l'avis d'enquête, et non simplement mentionner les dates de permanences en mairie.

- **Les conseils municipaux concernés donneront leur avis sur la demande d'autorisation environnementale dès l'ouverture d'enquête.**

II) Permanences et registre d'enquête

- **Le registre d'enquête publique sera à la disposition du public à compter du 17 avril 2023 à l'ouverture des bureaux de la Mairie.**

Des permanences seront tenues en Maire de Longvilliers aux dates et heures qui figurent dans l'arrêté réglementaire d'ouverture d'enquête publique et dans l'avis d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, il est demandé de:

- mettre à disposition le dossier d'enquête publique ainsi que le registre, dans un lieu équipé pour l'accueil du public,
- mettre à la disposition du commissaire enquêteur une salle, autant que faire se peut accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les permanences conformément à l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, équipée d'un bureau, d'un téléphone, et **si possible d'un accès à Internet** et aux documents relatifs au cadastre,
- maintenir les horaires habituels d'ouverture de la mairie,
- vérifier chaque jour que les dossiers soient bien attachés et non détériorés,
- **apposer quotidiennement la date du jour** avant la mise à disposition de chaque registre,
- **aider les personnes à utiliser le registre d'enquête** pour formuler leurs observations en fonction de la nature de leur intervention,
- **à l'heure de fermeture au public, tracer un trait** sur le registre afin de séparer les commentaires de ceux du jour suivant (si aucun commentaire n'a été ajouté dans la journée, la mention «aucune observation», sera apposée),
- **faire, chaque soir d'ouverture au public, des photocopies des nouvelles annotations portées sur le registre pendant la journée et les transmettre par voie électronique au commissaire enquêteur assurant les permanences dans la commune (voir en dernière page l'adresse mail)**
- placer les registres dans un endroit sûr en dehors des heures d'ouverture au public,
- solliciter auprès du maître d'œuvre un second exemplaire de la pièce du dossier d'enquête publique en cas de détérioration de celle-ci,
- quand un **registre d'enquête est presque complet, avertir le commissaire enquêteur afin qu'il ajoute** des pages supplémentaires cotées et paraphées par lui-même.
- en cas de **réception de courriers adressés**, ne pas les ouvrir et les annexer au registre d'enquête, en informer le plus rapidement possible le Commissaire Enquêteur qui prendra les dispositions nécessaires pour en prendre connaissance dans les meilleurs délais,
- en cas de **réception de courriers adressés au maire** relatif à l'enquête publique, prévenir l'expéditeur qu'il doit s'adresser directement au Commissaire Enquêteur et en informer celui-ci dans les meilleurs délais,
- faire part de tous incidents ou questionnements éventuels relatifs à l'organisation de l'enquête publique au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur prendra attache avec la mairie chaque début de semaine durant la période d'enquête pour s'assurer de la transmission régulière des observations et faire le point sur celles-ci.

III) Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête publique, il est demandé de:

- barrer les pages blanches non utilisées du registre «papier»;
- **le registre d'enquête «papier» sera clos par le Commissaire Enquêteur.**
- remettre le registre d'enquête «papier», au commissaire enquêteur qui passera le chercher .

TABLEAU DES PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

DATES	JOURS	HEURES	COMMUNES
17/04/23	LUNDI	09H00/12H00	LONGVILLIERS
25/04/23	MARDI	14H00/17H00	LONGVILLIERS
06/05/23	SAMEDI	09H00/12H00	LONGVILLIERS
11/05/23	JEUDI	14H00/17H00	LONGVILLIERS
17/05/23	MERCREDI	14H00/17H00	LONGVILLIERS

DOCUMENT INTERNE A NE PAS METTRE A LA DISPOSITION DU PUBLIC

Enquête n° E23000027/59

Mr Aimé SERVRANCKX

Tél : 06.72.01.43.91

servranckx.aim@club-internet.fr

Enquête n° E23000027/59

VADE MECUM DE L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LES MAIRIES, SANS LIEUX DE PERMANENCE.

(DOCUMENT INTERNE A NE PAS METTRE A LA DISPOSITION DU PUBLIC)

Le Commissaire Enquêteur attire l'attention des personnes en charge de l'accueil du public et de la gestion des documents de l'enquête publique préalable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL SEPE ROSE MULHOUSE, en vue de procéder à l'exploitation du Parc Éolien de Maresquel comprenant six aérogénérateurs (Hauteur totale : 150 m) et de un postes de livraison sur le territoire de la commune de LONGVILLIERS sera soumise à l'enquête publique, du 17 AVRIL 2023 au 17 MAI 2023 inclus, en mairie de LONGVILLIERS, siège de l'enquête,

sur l'importance du respect des consignes ci-dessous énoncées, garantes du bon déroulement de l'enquête permettant ainsi d'éviter tout recours contentieux.

Lors du passage du commissaire enquêteur pour vérification de l'affichage, elles seront rappelées et commentées.

Il ne faut pas à mettre à la disposition du public les courriers d'envoi et le certificat d'affichage.

Le Commissaire Enquêteur remercie d'avance chaque acteur pour le sérieux et la rigueur dont il fera preuve dans l'application de ces consignes.

I) Affichage de l'avis d'enquête publique

Il doit être obligatoirement procédé à l'affichage de l'avis de l'enquête publique visible de **l'extérieur**, sur le territoire des communes et dans les mairies, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique, **soit au plus tard le 1er AVRIL 2023.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le maire devra veiller à ce que l'affichage soit correctement assuré (lisibilité, absence de dégradations). Cet affichage doit être maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique, soit **jusqu'au 17 MAI 2023 inclus.**

Il est demandé de :

- faire l'annonce de l'enquête sur **le site internet de la commune**,
- ne pas mettre les documents de l'enquête publique à disposition du public avant la date d'ouverture de l'enquête publique, **soit le 17 AVRIL 2023 à 0 heure.**
- faire procéder chaque jour par les services municipaux au contrôle de l'affichage,
- **conserver un exemplaire de l'avis d'enquête publique** qui sera utilisé en cas de détérioration,
- certifier par le maire ou un adjoint ayant délégation de signature, au moment de la clôture de l'enquête, de la continuité de l'affichage en mairie du premier au dernier jour d'affichage (**certificat d'affichage à compléter, à signer et à transmettre au Commissaire Enquêteur**). Il sera également explicité sur le certificat d'affichage l'ensemble des dispositions prises par la commune pour assurer la publicité de l'enquête (radio, panneaux lumineux, affichage, courriers toutes boîtes, bulletins municipaux, site Internet...). Il est rappelé que toute publicité relative à l'enquête publique réalisée par la commune doit reprendre toutes les informations de l'avis d'enquête, et non simplement mentionner les dates de permanences en mairie(s).
- **Les Conseils municipaux des communes donneront leur avis sur la demande d'autorisation environnementale dès le début de l'enquête. (Transmettre la**

délibération au Commissaire Enquêteur)

II – Permanences et registre d'enquête

Des permanences seront tenues en Mairie de LONGVILLIERS aux dates et heures qui figurent dans l'arrêté réglementaire d'ouverture d'enquête publique et dans l'avis d'enquête publique. (**voir ci-après**)

**TABLEAU DES PERMANENCES
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR EN MAIRIE DE LONGVILLIERS**

DATES	JOURS	HEURES	COMMUNES
17/04/23	LUNDI	09H00/12H00	LONGVILLIERS
25/04/23	MARDI	14H00/17H00	LONGVILLIERS
06/05/23	SAMEDI	09H00/12H00	LONGVILLIERS
11/05/23	JEUDI	14H00/17H00	LONGVILLIERS
17/05/23	MERCREDI	14H00/17H00	LONGVILLIERS

DOCUMENT INTERNE A NE PAS METTRE A LA DISPOSITION DU PUBLIC

Enquête n° E23000027/59

Commissaire Enquêteur : Aimé SERVRANCKX